

APPEL À PROJETS INITIATIVES NUMÉRIQUES ET HANDICAP



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

RÈGLEMENT CANDIDATURES OUVERTES

du 02/09
au 31/10
2019

Contexte

Les outils numériques sont aujourd'hui incontournables dans notre société et améliorent notre quotidien. Ils sont devenus indispensables pour communiquer, rechercher un emploi, un logement, des loisirs, pour faciliter l'accès aux soins, maintenir l'autonomie des personnes, etc.

Pour les personnes en situation de handicap, le numérique offre des possibilités extraordinaires en matière d'inclusion sociale et/ou professionnelle soit parce qu'il améliore l'accessibilité des lieux, des

transports, des services, soit parce qu'il propose des solutions technologiques innovantes permettant d'améliorer la vie des personnes.

Convaincu que le numérique peut être un vecteur d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et désirant participer à l'émergence de nouvelles réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap, le CCAH lance un appel à projets « Handicap et numérique » en partenariat avec SIMPLON.CO.

Critères d'éligibilité et de sélection

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Structures du secteur privé dont le siège et l'activité sont situées sur le territoire français : associations, entreprises (agrément ESUS ou en cours d'obtention), coopératives, fondations
- Structures publiques intervenant sur le territoire français : organismes publics, groupements de coopération sanitaire etc.

Les projets devront répondre aux enjeux suivants :

- Encourager le développement et le déploiement de solutions numériques

- Proposer la création de solutions nouvelles ou apporter une amélioration substantielle à une solution existante
- Oeuvrer en faveur de l'amélioration de l'accessibilité sous toutes ses formes (accessibilité à l'emploi, aux transports, à la culture, à la citoyenneté, aux soins, aux droits...)
- S'adresser aux personnes handicapées, et/ou à leurs aidants, et/ou à des professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap.



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



AG2R LA MONDIALE



KLÉSIA



malakoff médéric
humanis



Les types de projets retenus :

- Outils et aides numériques pour compenser les conséquences du handicap :
 - Innovation technologique dans le champ de la domotique ou de la robotique
 - Equipement numérique (objets connectés) et applications associées pour faciliter les interactions
- Services, plateformes numériques :
 - Permettant d'accéder ou de rendre accessible l'information, d'anticiper et/ou de faciliter les déplacements, etc.
 - Favorisant l'accessibilité à l'emploi, au logement, à la santé
 - Proposant une assistance numérique, de la remédiation cognitive (exemple : un agenda adapté sur tablette).

Les projets peuvent être en phase :

- D'expérimentation
- D'essaimage, de déploiement, de consolidation ou de développement

Critères de sélection

Pour être retenus, les projets devront :

- Répondre à un besoin identifié, peu ou pas couvert
- Démontrer leur impact sur le(s) public(s) cible
- Démontrer leur viabilité
- Démontrer leur potentiel de déploiement
- Impliquer un réseau de partenaires
- Proposer un montage budgétaire structuré et équilibré présentant des co-financements.

Dotation

La dotation globale de l'appel à projets est de **300 000 €** et sera répartie entre les lauréats en fonction des besoins financiers, de la qualité et de l'ampleur des projets. Le montant de la subvention est plafonné à **80 000 € par projet.**

Les projets exclus de l'appel à projets :

- Les projets de recherche appliquée
- Les projets concernant des actions hors du territoire français
- Les projets individuels sans dimension d'intérêt collectif ou général
- Les études de faisabilité, études de marché, benchmark, etc.
- Les projets ne répondant pas au minimum aux normes d'accessibilité du niveau A du RGAA.

Les types de dépenses éligibles :

- Investissement (aménagement, équipement hors mise en accessibilité)
- Ingénierie (conception, mise en œuvre, étude d'impact)
- Fonctionnement dans le cadre d'expérimentation uniquement.

Les dossiers seront instruits et présélectionnés par le CCAH avec l'appui technique de Simplon.co. Le CCAH et Simplon.co s'engagent à respecter les règles de confidentialité émises par le porteur de projet concernant la description de certaines modalités techniques.

Les projets sélectionnés seront présentés à un jury final qui statuera sur les lauréats.

Le soutien des projets sera formalisé par une convention signée avec le CCAH. Toutes les règles de communication et les engagements des lauréats y seront précisés.



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



AG2R LA MONDIALE



KLÉSIA



malakoff médéric
humanis



Modalités de participation

Pour être recevable, le dossier de candidature est à télécharger sur le site :

www.ccah.fr

et à renvoyer complété par mail exclusivement à cette adresse :

handicapetnumerique@ccah.fr

avant le 31 octobre 2019 à minuit.

Les porteurs de projets recevront par mail un accusé de réception du dossier ainsi qu'un avis de décision suite à l'instructions des projets.

Le CCAH se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires lors de l'étude des projets.

Le dépôt d'un dossier de participation à l'appel à projets entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le porteur de projet.

Toutefois, si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Calendrier

1	Lancement de l'appel à projets	1 ^{er} septembre 2019
2	Clôture de la réception des candidatures	31 octobre 2019
3	Etude des projets	1 ^{er} novembre au 14 décembre 2019
4	Présélection des projets	15 décembre 2019
5	Jury final et annonce des lauréats	Janvier 2020

Les projets présélectionnés seront présentés par les porteurs de projets au Jury final à Paris. Par conséquent, les porteurs de projets s'engagent, dans le cas où ils seraient présélectionnés, à venir présenter leur projet au Jury final.

Le jury final déterminera les projets qui seront financés. Le cas échéant, l'attribution des financements aura lieu dans un délai maximum de 2 mois après signature des conventions. Le projet devra démarrer dans les 12 mois à compter de la décision du Jury final.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



AG2R LA MONDIALE



KLÉSIA



malakoff médéric
humanis

QUI SOMMES- NOUS ?

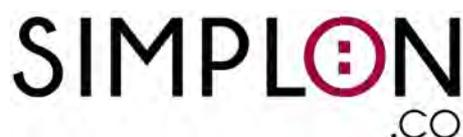


ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

Association reconnue d'utilité publique, le Comité national Coordination Action Handicap (CCA) réunit tous les groupes de protection sociale, des acteurs mutualistes, des entreprises et les associations nationales du handicap. Il rassemble leurs énergies, leurs connaissances et leurs ressources au profit de la construction d'une société inclusive et bienveillante pour que chaque personne en situation de handicap trouve enfin la place qui lui revient.

Grâce à ses adhérents, le CCAH est le premier financeur privé dans le domaine du handicap en France. Ainsi, le CCAH et ses membres souhaitent affirmer leur rôle d'accélérateur du changement, de facilitateur de l'innovation au bénéfice des personnes handicapées.

www.ccah.fr



Labellisée French Tech, La France s'Engage, Ashoka, EPIC et constituant le plus grand et le plus inclusif des réseaux de la « Grande École du Numérique », Simplon.co propose des formations gratuites et intensives aux métiers en tension du numérique pour des personnes talentueuses mais éloignées de l'emploi ou situées dans des territoires fragiles. En 6 ans, 5 000 personnes ont été formées avec un taux de retour à l'emploi de 75 %.

Avec son nouveau programme Simplon For All, Simplon.co entend prouver que le numérique peut être un formidable levier d'inclusion au service des personnes en situation de handicap.

Simplon forme plus de 6 % de personnes en situation de handicap par an et est engagé au service de l'accessibilité numérique via Simplon Prod et sa filiale NUMERIKea.

www.simplon.co

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



AG2R LA MONDIALE



KLÉSIA



malakoff médéric
humanis